

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT A L'OFFRE PASS ALLO COUVRE-FEU 250 FRANCS D'ORANGE

L'abonnement à l'offre Pass Allo couvre-feu 250 Francs d'Orange est assujéti aux conditions ci-dessous :

Conditions préalables :

- ✚ Pour bénéficier de l'offre, le Client y souscrit uniquement via USSD au #205#. Il ne peut y souscrire via le site www.orange.sn ou via Orange Money ;
- ✚ Le Client ne peut pas souscrire à l'offre Allo couvre-feu #205# avant 20 heures et au-delà de 6 heures du matin ;
- ✚ L'offre est accessible aux clients JAMONO. Les abonnés Kirène avec Orange et Jamono S'cool ne sont pas concernés.

Description de l'offre Chrono Allô couvre-feu #205# :

- ✚ Le Pass Allo couvre-feu concerne la Voix ;
- ✚ La durée maximale du Pass est de quatre-vingt-dix (90) minutes à compter de l'heure de souscription ;
- ✚ Pour éviter l'engorgement des lignes, l'appel téléphonique s'interrompt au bout d'une heure de communication. Le Client a la possibilité de rappeler son correspondant ou un ou plusieurs autres correspondants pour les minutes restantes ;
- ✚ Le Client ne peut pas se connecter via ses données mobiles ni envoyer des SMS ;
- ✚ Les souscriptions à cette offre peuvent se faire jusqu'au au 2 juin 2020.

Limites d'utilisation :

- ✚ Le Pass Chrono Allô couvre-feu 250 n'est pas cumulable avec un autre Pass Chrono Allô couvre-feu #205# ;
- ✚ Le Pass chrono Allô couvre-feu 250 ne peut être partagé ;
- ✚ Le Pass ne couvre pas les communications vers les numéros spéciaux, Kiosques, numéros internationaux et numéros surtaxés ;
- ✚ Dans le cadre de sa politique anti-fraude, Sonatel se réserve le droit de suspendre le service lorsque le volume d'appels émis est jugé suspect.